*JACQUES THOBIE*

# LA FRANCE, LA GRÈCE ET LES BALKANS DANS LES ANNÉES TRENTE

## Y A-T-IL UNE COHERENCE DE LA POLITIQUE BALKANIQUE DE LA FRANCE DANS LES ANNÉES 1930?

Si les Balkans ne sont plus, dans l'entre-deux guerres, la "poudrière" qu'ils étaient avant la Grande Guerre, il reste que la simple position géographique des modestes Etats de la région leur donne une importance considérable pour les relations extérieures des puissances qui mènent—ou croient encore mener—le jeu en Europe. Le survol, proposé ici, des relations de la France avec les pays balkaniques, dans les années 1930, peut permettre de répondre à la question de savoir si l'on peut déceler une cohérence dans les options parisiennes.

Nous prenons en compte la période allant de l'arrivée d'Hitler au pouvoir au déclenchement du conflit mondial, avec un petit saut, qui n'est qu'une régularisation, jusqu'en octobre 1939, pour le traité tripartite anglo-franco-turc. Pleinement pour trois pays, la Yougoslavie, la Roumanie et la Turquie, et avec de sérieuses nuances pour la Grèce, un schéma global se développe: tandis que l'emprise économique et commerciale de l'Allemagne nazie se fait croissante, ces pays ne cessent de réaffirmer que l'alliance politique avec les alliés occidentaux, donc la France, reste la base de leur politique extérieure. La question est donc pour Paris de savoir comment maintenir ces amitiés politiques—et militaires—en dépit des pressions économiques allemandes. En attendant une tardive riposte économique, la politique de la France apparaît comme une série d'acrobaties plus ou moins déterminées, plus ou moins crédibles, tandis qu'à chaque secousse majeure—réarmement allemand, réoccupation de la Rhénanie, Munich, destruction de la Tchécoslovaquie et de l'Albanie, pacte germano-soviétique—le prestige de la France et la confiance qu'elle inspire ne cessent de se dégrader.

***

Pour autant qu'on ne la confonde pas avec efficacité, la cohérence suivante de la politique extérieure française peut être repérée: un relâchement, sans abandon, vis-à-vis des alliances-pivots de l'après-guerre concernant la Yougoslavie et la Roumanie; une expectative frileuse dans les rapports avec la Grèce; un ancrage déterminé et persévérant avec la Turquie, qui entraînera le retour tardif et inopérant à ce qui aurait pu être une véritable politique balkanique.

Depuis le traité franco-yougoslave d'amitié d'alliance et d'arbitrage, signé le 11 novembre 1927—en partie pour faire pièce aux premiers accords italo-albanais de Tirana (26.11.1926)—la Yougoslavie, membre de la Petite Entente puis de l'Entente Balkanique, est véritablement le pivot et le môle d'ancrage de la diplomatie française dans les Balkans. Les témoignages sont nombreux qui attestent de la claire conscience que l'on entretient, à Paris, de l'importance de la Yougoslavie. En mars 1933, l'ambassadeur à Londres, de Fleuriau, estime avec son collègue anglais, que "la Yougoslavie est en ce moment, le point le plus délicat de l'Europe, comme la Serbie en 1914"[1]. Même si l'appréciation est un peu excessive, elle n'en donne pas moins le ton. En juin 1933, l'Attaché militaire français à Belgrade souligne l'existence d'un fort patriotisme yougoslave, pur de toute tentation révisionniste; il n'ignore pas les problèmes ethniques et culturels mais, tout compte fait, il "croit à la solidité de l'Etat yougoslave"[2]. Lors de la mise en place du Pacte Balkanique, la vigilance est grande à Paris: on craint que Belgrade ne refuse de signer à la suite du différend relatif à l'adhésion de l'Albanie souhaitée par la Yougoslavie, mais refusée par les Grecs et les Turcs; si cela capotait "ce serait préjudiciable à nos conceptions politiques"[3], explique Paul-Boncour au représentant de la France à Ankara, le 23 janvier 1934. Aussi, Paris apprécie-t-il que la Yougoslavie accepte finalement de ne pas exiger l'entrée de l'Albanie dans le Pacte, et donc que la frontière albano-yougoslave ne soit pas garantie. En un mot, selon la sous-direction d'Europe, en juin 1934, la Yougoslavie, fidèle alliée, "joue un rôle éminent dans le système pacifique qui va de Prague à Ankara"[4].

1. Documents Diplomatiques Français 1932-1939 (D.D.F.), 1ère série (1), tome III (III), document no 63 (63). Ambassadeur (amb.) de Fleuriau Londres à Paul-Boncour ministre français des Affaires étrangères (A.E. Paris), le 29.3.1933.

2. D.D.F., 1, III, 350. Général Le Petit, Attaché Militaire (A.M.) Belgrade à E. Daladier président du Conseil et A.E. Paris, le 1.6.1933.

3. D.D.F., 1, IV, 258. Paul-Boncour A.E. Paris à Chargé d'affaires (C.A.) à Ankara, le 23.1.1934.

4. D.D.F., 1, VI, 308. Note de la sous-direction d'Europe, le 8.6.1934.

En effet, du côté yougoslave, on maintient fermement l'alliance avec la France, mais cette détermination est parfois quelque peu ébréchée par certains choix français mal compris à Belgrade. Autant le paraphe du Pacte à Quatre (France, Angleterre, Italie, Allemagne) suscite des remarques amères, autant l'échec final rassure les Yougoslaves[5]; Belgrade n'apprécie guère les accords de Rome, de janvier 1935, entre Mussolini et Laval, d'autant que ce dernier a abandonné l'idée d'obtenir une garantie italienne pour son allié yougoslave; celui-ci attendra quatre mois (le 31.5.1935) avant de donner une adhésion de principe. Les accords de Stresa, entre la France l'Angleterre et l'Italie, relancent l'inquiétude des Yougoslaves devant le rapprochement franco-italien. L'absence de réaction de la France à la réoccupation de la Rhénanie fait craindre "le repli de la France sur elle-même"[6], et l'influence anglaise monte en flèche au détriment de la France. Ainsi, lors d'une réunion du Conseil de l'Entente Balkanique, les autres ministres des Affaires étrangères doivent "insister auprès du président du Conseil yougoslave pour que la France soit mentionnée en même temps que la Grande-Bretagne dans les textes qui définissent les Etats balkaniques" [6]. Que dire alors après l'Anschluss et surtout Munich et le dépeçage de la Tchécoslovaquie! La Petite Entente est morte et le prestige de la France en chute libre.

Et pourtant, après chaque crise, est incessamment réaffirmée, à Belgrade, la fidélité à la France. On peut le constater à trois niveaux: politique, commercial et militaire.

Sur le plan politique, il faut savoir décoder les affirmations répétées d'adhésion à l'alliance française. Après la réoccupation de la Rhénanie. Belgrade "ne veut pas provoquer le mécontentement de l'Allemagne dont elle a besoin commercialement", mais en cas de guerre, elle "se rangerait aux côtés de la France"[7]. Du reste, la signature du traité entre la Yougoslavie et la Bulgarie, le 24 janvier 1937, provoque une véritable euphorie entre Belgrade et Paris, qui a tout particulièrement espéré ce qu'elle considère comme un renforcement de l'Entente Balkanique. Après l'Anschluss, Stoyadinovitch affirme que "l'amitié avec la France reste l'élément fondamental de la politique yougoslave"[8], mais au moment de Munich, le ministre de France à Belgrade, R. Brugère, estime que, s'il y avait un conflit, "la Yougoslavie resterait

5. J. B. Duroselle, *La décadence,* Imp. Nat., 1985, pp. 99-100.

6. D.D.F., 2, II, 168. De Dampierre ministre (min.) à Belgrade à E. Flandin A.E. Paris, le 6.5.1936.

7. D.D.F., 2, I, 510. De Dampierre à E. Flandin, le 26.3.1936.

8. D.D.F., 2, VIII, 74. R. Brugère min. à Belgrade à Y. Delbos A.E. Paris, le 31.1.1938

neutre"[9]: importante nuance. Pourtant, si le discours yougoslave reste pro-français, l'absence de riposte de Belgrade à l'occupation de l'Albanie témoigne de la grande prudence de Belgrade vis-à-vis de l'Italie et de l'Allemagne.

C'est particulièrement vrai sur le plan économique. L'Allemagne hitlérienne n'a cessé d'accroître ses part de marché en Yougoslavie: sur une base de *clearing* (troc), l'Allemagne achète les produits balkaniques à des prix très au-dessus des prix mondiaux, en accordant des tarifs douaniers préférentiels. Ce commerce se développe d'autant plus que la Yougoslavie manque de devises libres, notamment de Francs, pour acheter des produits français, singulièrement du matériel de guerre. Jusqu'en 1938, la France aborde ce problème sur le mode du bricolage. Ainsi, en février 1935, on constate que la Yougoslavie ne dispose que de 36 millions de francs en devises: il s'agit de la contre-valeur de la vente de la totalité des tabacs yougoslaves à la Régie française: cela veut dire, explique consciencieusement à Laval le chargé d'affaires français à Belgrade, "qu'il faut réduire la commande yougoslave à 36 millions de francs"[10]. Comme cette acrobatie n'est guère possible à la lettre, la France se trouve avec une balance commerciale qui ne cesse de grossir au détriment de la Yougoslavie, situation qui demande des mesures concertées. Ce n'est qu'en novembre 1938, que le gouvernement français décide l'envoi, en Roumanie, en Bulgarie et en Yougoslavie d'une délégation économique française, présidée par Hervé Alphand, "chargée de développer les échanges commerciaux entre la France et ces pays"[11]. Les discussions se poursuivirent alors bilatéralement à Paris, entre la France et la Yougoslavie, et aboutirent à l'accord du 10 février 1939, comportant surtout un accord sur les paiements commerciaux et un arrangement commercial: Paris facilite l'entrée en France de certains produits yougoslaves (maïs et moutons notamment), et Belgrade fera disparaître les écarts de prix. L'application traîne en longeur. En juillet 1939, un prêt de 600 millions de francs, piloté par la banque Seligman, est réalisé au profit de la Yougoslavie. Il ne peut cependant être question de changer le cours des choses: le commerce yougoslave est tourné vers l'Allemagne, l'effort de la France est trop tardif et trop timide et, selon R. Brugère, la Yougoslavie n'a pas les moyens de faire autrement[12].

9. D.D.F., 2, XI, 381. R. Brugère à Y. Delbos, le 26.9.1938.

10. D.D.F., 2, IX, 286. C.A. Belgrade à P. Laval A.E. Paris, le 26.2.1935.

11. D.D.F., 2, XII, 278. G. Bonnet A.E. à Gentin et Raynaud min. Commerce et Finances, le 7.11.1938.

12. D.D.F., 2, XVII, 283. R. Brugère à E. Daladier, le 31.7.1939. La France vient en tête des pays étrangers pour les investissements directs, essentiellement dans les mines de cuivre de Bor.

C'est un handicap de taille pour une collaboration militaire franco-yougoslave qui ne s'est pourtant jamais démentie. On ne prendra que quelques exemples pour montrer la réalité et les limites de cette coopération. En effet, le gouvernement yougoslave désire équiper son armée d'armements modernes français, mais ce désir butte sur ses disponibilités financières et aussi sur les limites de l'offre française. D'où des négociations intermittentes, au coup par coup, et qui créent, chez le demandeur, inquiétude et désespérance.

Le 4 septembre 1933, le gouvernement yougoslave, désirant compléter l'armement de son armée, exprime son intention de passer commande en France de chars, mortiers avec munitions et canons de 33[13]. Les maisons Brandt et Hotchkiss sont prêtes à fournir ce matériel, mais obstacles techniques (niveau des stocks français, contingentement) et financiers (moyens de paiement) s'accumulent. Il faut un an pour lever l'obstacle technique, mais devant l'impasse financière, Paris propose de "prêter" à Belgrade des matériels français. Les Yougoslaves rechignent, et c'est en mars 1935 que Brandt finit par consentir à être payé en Bons du Trésor yougoslave (25 millions de francs en douze ans) et à céder une licence de fabrication pour les seuls besoins de la Yougoslavie[14].

Pour une large part, la Yougoslavie passe des commandes de guerre à la Tchécoslovaquie; or, après mars 1939, et en dépit des promesses faites, Skoda ne livre plus le matériel commandé. Belgrade se retourne tout naturellement vers la France; les besoins sont considérables: obusiers, canons anti-aériens, canons anti-chars, canons d'avions de chasse, camions, avec demande d'un réglement financier spécial[15]. Les propositions françaises sont significatives: 9 batteries de 155 au lieu des 30 demandées; 50 motocyclettes au lieu de 200, 25 chars au lieu de 84[16]. Le résultat est que la Yougoslavie va affronter le conflit avec une armée certes nombreuse, mais mal équipée.

Ainsi, à la veille du deuxième conflit mondial, les relations de la France et de la Yougoslavie se sont passablement assombries. On sait à Belgrade qu'il n'est plus possible de compter concrètement sur la France. Du reste, à Paris, dès 1936, une note du directeur des Affaires politiques, Bargeton, montre que la France n'est pas réellement alliée avec la Yougoslavie[17]. Quant à l'élaboration des plans de campagne, "on remarquera qu'au printemps

13. D.D.F., 2, VI, 308. Note de la sous-direction d'Europe, le 8.6.1934.

14. D.D.F., 2, IX, 102. E. Naggiar min. à Belgrade à P. Laval, le 23.3.1935.

15. D.D.F., 2, XVII, 213. B. Pouritch min. de Yougoslavie à Paris à E. Daladier, le 15.7.1939.

16. D.D.F., 2, XVII, 266. Général Gamelin à Daladier, le 21.7.1939.

17. D.D.F., 2, II, 372. Note du 30.6.1936. Citée par J. B. Duroselle, *op. cit.*, p. 297.

1939 la danger immédiat est si brûlant que l'on ne s'occupe plus guère (de) pays amis et lointains" telle la Yougoslavie[18].

***

Le scenario des relations franco-roumaines est très proche de celui des relations franco-yougoslaves: résistance plus sérieuse mais finalement inopérante des intérêts économiques français face aux progrès de l'Allemagne, bonnes dispositions de Bucarest vis-à-vis de Paris, mais inquiétudes croissantes devant les renoncements successifs de la France, effritement de l'alliance.

Les intérêts économiques de la France en Roumanie sont relativement importants. La France est en tête des créanciers de l'Etat roumain, avec 27% de la dette roumaine en 1939, alors que 10,2% seulement de cette dette est placée en Allemagne. Elle vient en deuxième position, avec 23,3%, en 1937, derrière la Grande-Bretagne (40%), pour les investissements étrangers dans la banque, l'assurance et l'industrie, notamment dans le secteur pétrolier, alors que l'Allemagne "se contente de faire de la figuration"[19]. Si le commerce franco-roumain représente, jusqu'en 1938, une conscurrence sérieuse pour les échanges roumains avec l'Allemagne, la balance penche décidément du côté allemand à partir du printemps 1939. C'est ainsi que la part française dans les exportations roumaines passe de 13.3% en 1936 à 8% en 1937, et chute à 5,6% en 1939, pendant que la part de l'Allemagne progresse à ces mêmes dates de 10,6% à 19,2%, puis à 33,1%. Dans le secteur du pétrole, la résistance française est plus ferme: 15% des exportations de pétrole roumain va en France en 1933, 11% encore en 1938, et 9,5% en 1939; la part des achats allemands de pétrole roumain passe de 3,6% en 1933, à 15% en 1938 et 38% au printemps 1939. Ainsi que le soulignent les tableaux 2 et 3 de la p. 10, la riposte française à l'offensive commerciale allemande, entamée au printemps 1938 et couronnée par le traité économique germano-roumain du 23 mars 1939, n'est pas à la mesure du défi. En novembre 1938, des experts commerciaux français font le voyage du Bucarest[20] et l'on met sur pied une éphémère Société franco-roumaine de matériel de chemin de fer. Le 31 mars 1939, est signé un protocole franco-roumain[21] sur les achats de produits pétroliers, mais l'applica-

18. *Id.*, p. 459.

19. P. Marguerat, *Le IIIème Reich et le pétrole roumain 1938-1940,* Sijthoff, Leiden, 1977, p. 58.

20. D.D.F., 2, XII, 278. G. Bonnet A.E. Paris à min. Commerce et min. Finances, le 7.11.1938.

21. D.D.F., 2, XV, 221. Texte du protocole franco-roumain sur les hydrocarbures du 31.3.1939.

tion en est laborieuse et la tendance défavorable à la France ne peut être renversée.

Tout en réaffirmant en maintes occasions la fidélité à l'alliance française, les autorités roumaines apprécient mal certaines attitudes françaises. Ainsi, rapporte A. d'Ormesson, ministre à Bucarest, le ministre roumain des Affaires étrangères s'est inquiété auprès de moi du peu de réaction de la France à la décision allemande de réarmement (mars 1935): "J'ai répondu au ministre roumain que c'était à Londres plutôt qu'à Paris qu'il faudrait adresser ses récriminations. Titulesco m'a rétorqué qu'il n'était lié par aucun accord avec la Grande-Bretagne et que c'était avec la France qu'il était lié"[22]. Toute la faiblesse de la politique extérieure de la France des années 1930 gît dans ce court dialogue. Et pourtant, tout en tenant compte de l'importance commerciale de l'Allemagne, le roi de Roumanie continue de faire confiance à la France[23]. Devant certaines faiblesses françaises, Bucarest est persuadée qu'il

*TABLEAU No 1*

*Tableau des créanciers de l'Etat roumain le ler avril 1939*

| *Pays* | *Millions de lei* | % |
|---|---|---|
| France | 18.657.342 | 27,08 |
| Angleterre | 10.307.125 | 14,96 |
| Roumanie | 9.804.825 | 14,23 |
| Allemagne | 7.037.979 | 10,22 |
| Belgique | 2.588.234 | 3,76 |
| Tchécoslovaquie | 1.433.305 | 2,08 |
| Hollande | 1.119.889 | 1,63 |
| Divers | — | 26,04 (dont Suisse = env. 6%-7%) |
| Total | 68.899.280 | 100% |

Source: Ph. Marguerat, *op. cit.*, p. 67.

22. D.D.F., 1, IX, 450. A. d'Ormesson Bucarest à P. Laval Paris, le 19.3.1935, Le traité franco-roumain du 10 juin 1926 est formellement renouvelé le 6 novembre 1936.

23. D.D.F., 2, VIII, 184. A. Thierry min. de France à Bucarest à Y. Delbos Paris, le 17.2.1938.

*TABLEAU No 2*

*La part de la France dans les exportations roumaines de 1933 à 1939*

| *Années* | *Allemagne* | *France* | *Grande-Bretagne* |
|---|---|---|---|
| 1933 | 10,6% | 13,3% | 18 % |
| 1934 | 16,6% | 11,3% | 12,6% |
| 1935 | 16,7% | 4,9% | 12,8% |
| 1936 | 17,8% | 9,3% | 16,2% |
| 1937 | 19,2% | 8 % | 13,5% |
| Octobre 1938 - mars 1939 | 24,4% | 5,99% | 25,6% |
| Avril 1939 - août 1939 | 33,14% | 5,63% | 10,46% |

Source: d'après Ph. Marguerat, *op. cit.*

*TABLEAU No 3*

*La part de la France dans les exportations de pétrole roumain de 1933 à 1939*

| *Années* | *Allemagne* | | *Grande-Bretagne* | | *France* | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | *Tonnes* | *% des exp. roum.* | *Tonnes* | *% des exp. roum.* | *Tonnes* | *% des exp. roum.* |
| 1933 | 214.100 | 3,6% | 1.020.200 | 17% | 887.560 | 15% |
| 1934 | 443.000 | 7% | 862.000 | 13% | 917.000 | 14% |
| 1935 | 849.000 | 13% | 936.000 | 14% | 490.000 | 7% |
| 1936 | 1.072.000 | 16% | 1.267.000 | 18% | 1.160.000 | 17% |
| 1937 | 435.000 | 8% | 947.000 | 17% | 970.000 | 17% |
| 1938 | 704.000 | 15% | 642.000 | 14% | 487.000 | 11% |
| Octobre 1938 - mars 1939 | 360.000 | 16.3% | 443.814 | 19,65% | 272.241 | 8% |
| Avril-août 1939 | 699.777 | 38,4% | 171.000 | 9,38% | 179.500 | 9,85% |

Source: *Id.*

*TABLEAU No 4*

*La part de l'Allemagne dans les exportations des principales sociétés exportatrices roumaines en 1938*

| *Pays* | *Tonnes* | % | *Pays* | *Tonnes* | % |
|---|---|---|---|---|---|
| Allemagne | 525.014,8 | 17,06 | Italie | 295.622,2 | 9,62 |
| Angleterre | 179,032,7 | 5,82 | Pays danubiens | 491.798,5 | 16,00 |
| France | 233.704,9 | 7,60 | Divers | 620.326,4 | 20,06 |
| Zone d'influence franco-brit. | 734.368,5 | 23,84 | Total | 3.079.868,0 | 100,00 |

Source: d'après Ph. Marguerat, *op. cit.*, p. 63.

faut, pour être assuré du soutien de la France et de l'Angleterre, s'appuyer sur l'ensemble des Etats balkaniques. C'est dans ce contexte que, malgré certaines réticences, la Roumanie donne son agrément à l'accord de Salonique, signé le 31 juillet 1938: Métaxas, au nom des quatre membres de l'Entente Balkanique et le Bulgare Kiosseivanov déclarent qu'ils "s'abstiendront de tout recours à la force dans leurs relations mutuelles", et les clauses militaires, navales et aériennes des traités de Neuilly et de Lausanne sont abrogées; le ministre de France félicite N. P. Comnène, le ministre roumain des Affaires étrangères, pour cet accord[24]. Il s'agit, en fait, d'un grand coup d'épée dans l'eau.

Tout en ménageant l'Allemagne, la Roumanie en vient à faire à la France une confiance pondérée: en avril 1939, le chef de la diplomatie du gouvernement de Bucarest affirme que "la Roumanie ne sera jamais dans un camp opposé à celui de la France et de la Grande-Bretagne"[25]. C'est le passage à la neutralité bienveillante. Il faut, du reste, reconnaître que la Roumanie présente de graves faiblesses; isolé, ce pays est mal avec tout le monde: l' U.R.S.S., la Pologne, la Hongrie, la Yougoslavie; l'Entente Balkanique est mourante. Bucarest n'avait qu'un seul ami, la Tchécoslovaquie, qui disparaît

24. D.D.F., 2, X, 313. H. Spitzmuller, secrétaire légation à Bucarest à G. Bonnet Paris, le 2.8.1938.

25. D.D.F., 2, XV, 340. C. Corbin amb. à Londres à G. Bonnet Paris, le 11.4.1939.

après Munich. La Roumanie, écrit le ministre de France en janvier 1939, "chercherait à s'appuyer sur l'Italie pour faire pièce à l'Allemagne"[26]. Il suffisait d'y penser!

Cette ambiguité se trouve confirmée par l'évolution des relations militaires entre la France et la Roumanie. La population roumaine offre la possibilité de mettre en œuvre une armée nombreuse, mais qui est frappée de deux faiblesses: la définition de l'ennemi et l'armement.

Qui est l'ennemi? C'est la France (et la Grande-Bretagne) qui, dans une large mesure, donne des réponses successives à cette question. Jusqu'en 1934, l'armée roumaine est considérée comme l'avant-garde de l'armée française sur le Dniestr: l'ennemi désigné est donc l'URSS. Changement à partir de 1935, l'armée roumaine est la gardienne des arrières stratégiques de la Petite Entente: l'ennemi désigné est donc la Hongrie[27]. Si l'on songe que la Roumanie veille particulièrement du côté de la Bulgarie, on imagine les problèmes posés au commandement. D'autant que l'équipement et l'armement de l'armée roumaine souffrent de vétusté. Jusqu'en 1938, le principal fournisseur de la Roumanie est la Tchécoslovaquie, suivie de l'Allemagne et de la France[28]. La Petite Entente est alors le cadre des discussions franco-roumaines sur l'équipement de l'armée roumaine et la collaboration entre Etats-Majors. A chaque demande d'armement de Bucarest, Paris répond selon le schéma suivant: "Nous avons réduit au maximum les demandes roumaines, mais il faut satisfaire ce qui reste"[29]. En 1936, la France a fourni 16 batteries de mortiers de 105 et 155 mm et 18 batteries de D.C.A.; en 1937, 104 avions Bloch et Potez; en 1938, 45 batteries de 40 à 105 mm, 16 canons moyens et 25 tonnes de munitions. Mais la dislocation de la Petite Entente coïncide précisément avec un urgent besoin de modernisation de l'armée roumaine. Bucarest s'adresse prioritairement à la France, et à partir de juin 1938, réclame des chars et des avions modernes[30], que la France est incapable de livrer dans un délai raisonnable. Si bien qu'en août 1939, l'armée roumaine, nombreuse (650.000 hommes) souffre d'une insuffisance grave de matériels modernes (armes

26. D.D.F., 2, XIII, 36. A. Thierry Bucarest à G. Bonnet Paris, le 8.1.1939.

27. D.D.F., 1, VIII, 221. Lt-col. Delmas A.M. Bucarest à Gl Maurin min. Guerre Paris, le 9.12.1934.

28. D.D.F., 1, VI, 70. Gl Pétin chargé de mission en Roumanie à Mal Pétain min. Guerre, le 8.4.1934.

29. P. Marguerat, *op. cit.*, p. 50.

30. D.D.F., 2, IX, 500. 2ème Bureau E.-M. de l'Armée. Compte rendu réunion interministérielle hebdomadaire du 1er juin 1938.

anti-chars, D.C.A., chars, avions), qui retentit fâcheusement sur son moral[31].

Liée de plus en plus commercialement à l'Allemagne, isolée politiquement en Europe orientale et balkanique, la Roumanie reste intraitable sur la question du passage de troupes soviétiques sur son territoire, condition indispensable du fonctionnement efficace du pacte franco-soviétique[32]. D'un autre côté, la Roumanie ne trouve pas les compensations nécessaires du côté d'une France qui ne peut pas assumer les charges de l'alliance, et dont la tardive garantie, conjointement avec la Grande-Bretagne[33], prend l'allure d'une déclaration d'intention qui ne saurait abuser Bucarest, contraint à gagner du temps à tout prix.

* * *

Dans l'ensemble, au moment de la signature du Pacte Balkanique, la France, qui n'a dans ce pays que des intérêts économiques modestes, n'a pas lieu de se plaindre de l'attitude de la Grèce. Paris n'est liée par aucun traité avec Athènes, et c'est surtout sous couvert de ses rapports avec le partenaire britannique que se situent les relations entre la France et la Grèce.

La position géostratégique de la Grèce, la faiblesse économique, la fragilité politique, expliquent sans doute que la politique extérieure de la Grèce, face tant aux initiatives régionales que générales, soit incessamment faite de réserves, de réticences, de faux-fuyants. Lors des discussions en vue d'un Pacte Balkanique, Vénizélos reproche au gouvernement de Tsaldaris de vouloir placer la Grèce dans la dépendance de la Petite Entente, et voudrait que la Bulgarie soit dans le Pacte; Tsaldaris passe outre, signe le Pacte, ce qui entraîne de vives protestations de l'Italie[34]. Les réserves vont suivre.

Athènes se déclare contre une connection trop intime entre le Pacte Balkanique et la Petite Entente, et s'inquiète d'une trop grande amitié entre la France et la Turquie[35]. Par ailleurs, Athènes réaffirme périodiquement que les Grecs ne se laisseront pas séduire par les sirènes romaines[36], et pourtant l'interprétation grecque de l'Entente Balkanique est fort restrictive. Politiquement, la Grèce déclare ne pouvoir prendre des engagements qui conduirait à un affrontement avec l'Italie; militairement, elle se refuse à signer une convention militaire dans le cadre du pacte Balkanique: à la réunion du Conseil de l'Entente Balkanique à Bucarest du 10 au 12 mai 1935, les

31. D.D.F., 2, XVII, 483. Spitzmuller à Bucarest à G. Bonnet, le 10.8.1939.
32. Voir J. B. Duroselle, *op. cit.*, pp. 353 et 433.
33. La déclaration de garanties à la Roumanie est du 13 avril 1939.
34. D.D.F., 1, V, 323. A. Thierry ministre à Athènes à E. Daladier, le 4.2.1934.
35. D.D.F., 1, VIII, 270. A. Thierry à P. Laval, le 17.12.1934.
36. D.D.F., 1, XI, 341. *Id.*, le 24.7.1935.

Grecs s'opposent à tout pacte d'assistance mutuelle, sous prétexte que la Grèce, "qui est une île...n'a aucun intérêt en Europe Centrale"[37]. Ainsi, l'Entente Balkanique se vide peu à peu de tout contenu. On le voit bien, lorsque les membres de l'Entente se réunissent à Athènes en février 1937: défiance grecque, inquiétude roumaine, incertitude turque, prudence yougoslave se conjuguent en paralysie[38]; ce sera la dernière réunion significative du Pacte Balkanique.

C'est la raison pour laquelle la Grande-Bretagne tient sur les fonds baptismaux le traité gréco-turc du 1er mai 1938[39]. Cet accord, surtout dirigé contre une éventuelle poussée de la Bulgarie vers la mer Egée, implique de nouveau l'abandon de la "Grande Idée"; c'est l'affirmation que la Grèce ne peut qu'être solidaire des deux puissances maîtresses de la Méditerranée, la Grande-Bretagne et la France, en s'opposant à tout *Drang nach Osten* de l'Allemagne hitlérienne; l'articulation des côtes grecques et turques, vitale pour la sécurité en Méditerranée orientale, est bien prise en compte; la Grèce tend ici vers des buts qui sont aussi ceux de la France. Et pourtant, la Grèce introduit deux restrictions: si les difficultés viennent d'autres pays, il faudra se concerter; si l'Italie est dans le coup, la Grèce se contentera d'une neutralité bienveillante[40].

Athènes peut bien répéter qu'en période de guerre la Grèce s'appuierait sur la France et la Grande-Bretagne[41], mais, en attendant, la proclamation de Métaxas, de mai 1936, reste toujours valable: "La Grèce ne peut ni ne veut donner son concours dans une lutte contre une grande puissance"[42]; en un mot, la Grèce veut la neutralité. Certes, l'Angleterre veille en Méditerranée, mais dans les Balkans règne un flou plus ou moins artistique. Encore en août 1939, quatre mois après la déclaration de garantie, les Grecs refusent les contacts d'Etats-Majors, même discrets, demandés par Paris. Du reste, l'armée grecque n'a même pas le mérite d'être nombreuse. Et ce ne sont pas quelques accords culturels ponctuels et la négociation d'un prêt commercial de 100 millions de francs[43] qui peuvent bouleverser la situation. On est cons-

37. D.D.F., 1, X, 392. De Dampierre Belgrade à P. Laval, le 16.5.1935.

38. D.D.F., 2, V, 10. A. Brugère Athènes à Y. Delbos, le 2.2.1937.

39. Le traité est signé à Athènes par J. Métaxas, président du Conseil grec et son homologue turc D. Bayar. D.D.F., 2, IX, 268. H. Cosme Athènes à G. Bonnet, le 2.5.1938.

40. D.D.F., 2, X, 189. *Id.*, le 11.7.1938.

41. D.D.F., 2, XII, 146. *Id.*, le 17.10.1938.

42. D.D.F., 2, XV, 197. G. Maugras Athènes à G. Bonnet, le 29.3.1939.

43. D.D.F., 2, X, 326 et XIV, 17. G. Bonnet à H. Cosme, le 2.8.1938, et Aide-mémoire du 2.2.1939. Le commerce allemand ne cesse de progresser avec la Grèce.

cient de ces problèmes à Paris, où l'on compte comme peu probable la résistance armée de la Grèce, en faveur des alliés, en cas de conflit.

* * *

On ne s'est jamais fait d'illusions, à Paris, sur les intentions de la Bulgarie insatisfaite et révisionniste, mais on essaie en même temps d'explorer toutes les voies qui pouraient conduire à la réintégration de ce pays dans le "concert balkanique". Un élément de base doit toujours être présent à l'esprit: "La Bulgarie n'abandonnera pas sa revendication de fenêtre sur la mer Egée"[44]. Cela l'entraîne à être suspecte à ses deux voisins du sud, la Grèce et la Turquie, que la France considère comme un ami prioritaire.

Cela dit, la France est prête à favoriser tout rapprochement de la Bulgarie avec ses alliés de la Petite Entente et du Pacte Balkanique. Dès 1933, le Comité préparatoire de la conférence interbalkanique, réuni à Bucarest le 17 mars, estime que les Bulgares sont plutôt conciliants vis-à-vis de la Petite Entente, et que la réconciliation avec Sofia passe par Belgrade[45]. On note avec satisfaction à Paris la bonne volonté yougoslave de rapprochement avec la Bulgarie, dans le cadre du plan français danubien de réorganisation économique: "La France est d'accord spécialement avec un rapprochement bulgaro-yougoslave; ce rapprochement serait favorable à nos intérêts dans tous les cas, même s'il se faisait isolément, puisque nos intérêts au Proche-Orient sont moins pressants que ceux en Europe Centrale"[46]. Mais la mauvaise volonté est complète d'une Bulgarie qui apprécie mal les accords turco-grecs et turco-yougoslaves; il s'ensuit qu'à Belgrade on décide de laisser la Bulgarie "cuire dans son jus"[47].

En revanche, la France souhaite vivement que la Bulgarie puisse adhérer au Pacte Balkanique. Devant les retards apportés par Sofia, J. Paul-Boncour donne à son ministre à Sofia, en janvier 1934, des consignes fort claires: "Je vous serais obligé, en vous inspirant du point de vue du gouvernement français, d'appeler de toute urgence l'attention du gouvernement bulgare sur le danger de provoquer, par de tels attermoiements, la conclusion d'un acte auquel la Bulgarie ne serait pas partie et auquel il lui serait plus difficile par la suite d'adhérer...Le gouvernement yougoslave paraît disposé à ne pas précipiter la conclusion des négociations. Il importerait que le gouvernement

44. D.D.F., 1, IV, 371. Kammerer Ankara à J. Paul-Boncour A.E. Paris, le 21.10.1933.
45. D.D.F., 1, III, 25. G. Puaux Bucarest à J. Paul-Boncour, le 21.3.1933.
46. Comme note 44.
47. D.D.F., 1, IV, 382. Gl Lepetit A.M. Belgrade à E. Daladier président du Conseil et Guerre, le 6.11.1933.

de Sofia mît d'urgence à profit un délai qui semble difficilement pouvoir se prolonger"[48]. Le roi Boris invoque l'incompréhension de l'opinion bulgare pour retarder les choses. Ce n'est qu'à partir des initiatives mussoliniennes en Abyssinie que la Bulgarie adopte une position similaire à celle des membres de l'Entente Balkanique. Cela conduira, à travers maintes péripéties, deux ans plus tard, au traité bulgaro-yougoslave du 24 janvier 1937, couronné en principe par l'accord de Salonique du 31 juillet suivant, à la grande satisfaction de Paris. Mais ce ne sera en fait, qu'un feu de paille, la Bulgarie affectant le révisionnisme et une sympathie suspecte pour l'Allemagne.

Dans les années 1930, la France n'a que des intérêts économiques modestes en Bulgarie: quelques investissements et un commerce pratiquement inexistant (1% du commerce bulgare). Seuls les matériels militaires pourraient représenter quelques échanges: en février 1936, Bucarest voudrait acheter quelques mortiers à Brandt[49], mais les transactions sont d'autant plus laborieuses que la France, avant toute décision, tient à avoir l'accord des trois pays de la Petite Entente, Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Roumanie. C'est dire que les résultats sont décevants. Quant aux progrès de l'Allemagne, ils sont sensationnels; en trois ans, le volume des échanges entre les deux pays a triplé: en 1938, Berlin absorde 47% des exportations bulgares et fournit 62% de ses importations[50].

La riposte française n'est pas à la hauteur de la situation. Celle-ci est brossée avec réalisme dans un rapport circonstancié du secrétaire de la Légation de Bucarest, à l'occasion du départ pour la capitale bulgare de la mission commerciale animée par H. Alphand. Après avoir analysé les progrès allemands, le rapporteur déplore qu' "une logique fâcheuse joue en faveur de l'Allemagne"[51]: la géographie, l'histoire, les besoins moraux et matériels de la populations se liguent pour ouvrir la pays à "l'asservissement politique". Quant à l'effort et aux sacrifices que la France doit envisager "afin d'empêcher la Bulgarie de passer sans remède du côté de l'Allemagne", ils "se mesurent au risque couru". Il est suggéré de sauvegarder "notre œuvre d'enseignement, d'influence culturelle" dont la position est menacée. Après quoi, c'est la quadrature du cercle, car le temps presse, et il n'est pas pensable de rechercher à conforter, par un commerce revigoré, un pays que "notre assistance n'empêchera peut -être pas, le moment venu, de joindre ses forces à celles de l'Alle-

48. D.D.F., 1, V, 270. J. Paul-Boncour A.E. Paris à H. Cambon Sofia, le 26.1.1934.

49. D.D.F., 2, I, 240. E. Flandin A.E. Paris à Sofia. Prague etc..., le 27.2.1936.

50. Voir tableau no 5, p. 17.

51. D.D.F., 2, XII, 350. Ristelhueber Sofia à G. Bonnet, le 21.11.1938, et Note annexe de J. Baelen, même date.

magne". C'est, on le voit, très mal parti. Et le voyage de Sofia restera inopérant.

La France ne mise décidément rien sur la Bulgarie. D'autant moins que les relations bulgaro-turques se dégradent[52], alors que la Turquie est le point d'insertion essentiel de la diplomatie française dans la région.

* * *

Face aux hésitations et aux incertitudes qui président aux relations de la France avec les Etats balkaniques, la Turquie apparaît comme un môle de cohérence pour ce qui est de la politique extérieure de la France en direction des Balkans et de la Méditerranée orientale. Dès 1920-1921, Paris, en charge du mandat syrien, a choisi l'amitié avec la Turquie kémaliste[53], et en dépit de maintes vicissitudes, s'est attachée à maintenir avec la jeune république des relations politiques cordiales puis, devant l'aggravation de la situation internationale, à rechercher, conjointement avec la Grande-Bretagne, son alliance. Ankara, de son côté, à toujours eu une position claire: si la Tur-

*TABLEAU No 5*

*L'influence économique des Puissances en Europe orientale vers 1937-1938*

(en %)

| *Pays* | *Bulgarie* | | | *Pologne* | | | *Roumanie* | | | *Tchécoslovaquie* | | | *Yougoslavie* | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | *1* | *2* | *3* | *1* | *2* | *3* | *1* | *2* | *3* | *1* | *2* | *3* | *1* | *2* | *3* |
| Grande-Bretagne | 1,1 | 5 | 13,8 | 5,5 | 11,9 | 18,3 | 40 | 9,5 | 8,7 | 30,8 | 6,3 | 8,7 | 17,3 | 7,8 | 7,4 |
| France | 9,2 | 1,1 | 1,6 | 27,1 | 3,2 | 4,1 | 22,8 | 6,2 | 5,8 | 21,4 | 5,3 | 3,8 | 27,5 | 1,7 | 5,4 |
| Allemagne | 9,3 | 62,2 | 47,1 | 13,8 | 14,5 | 14,5 | 3,2 | 28,7 | 18,9 | 7,2 | 15,5 | 13,7 | 6,2 | 32,4 | 21,7 |
| Italie | 13,2 | 5,3 | 4,2 | | 2,6 | 4,5 | | 4,4 | 6,6 | | 2,3 | 3 | 3,1 | 8,2 | 9,4 |
| U.S.A. | 11,1 | 2,2 | 3,8 | 19,2 | 1,5 | 8,4 | 7,1 | 3,9 | 1,7 | 3,5 | 8,8 | 9,3 | 12 | 6 | 4,8 |

1 Part de l'investissement dans le total des investissements étrangers des sociétés par actions.
2 Part dans les importations commerciales de chaque Etat.
3 Part dans les exportations commerciales de chaque Etat.
Sources: travaux de A. Teichova et Ph. Marguerat, dans R. Girault et R. Frank, *Turbulente Europe et nouveaux mondes 1914-1941*, Masson, 1988, p. 234.

52. La tension est devenue si vive que la Turquie a concentré à la frontière bulgare en Thrace une armée dont les effectifs sont comparables à ceux de la totalité de l'armée bulgare. Et encore la Turquie peut-elle se targuer de l'amitié anglaise et française. D.D.F., 2, XVII, 412. *Id.*, le 3.8.1939.

53. Il s'agit du traité franco-turc du 20 octobre 1921, négocié entre Franklin-Bouillon et les kémalistes.

*TABLEAU No 6*

*La France et les Etats danubiens et balkaniques*

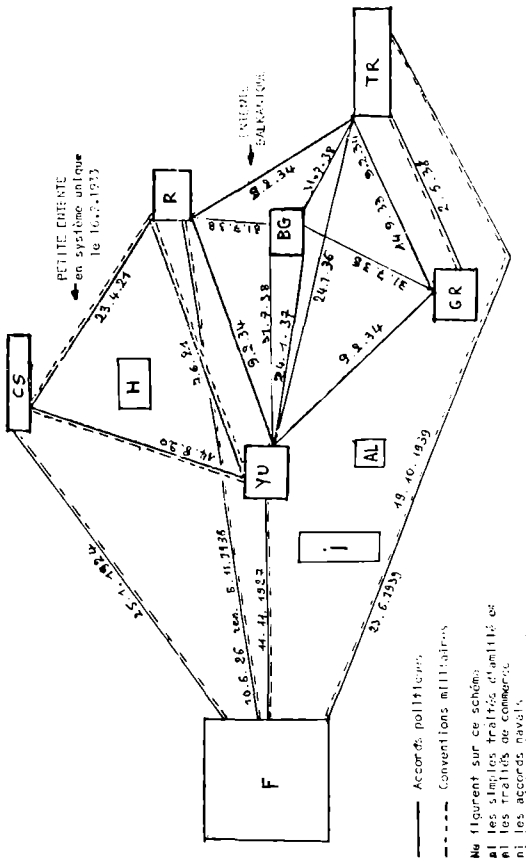

quie entretient avec l'Allemagne des relations économiques de plus en plus solides[54], la diplomatie turque a toujours affirmé avec force, notamment face aux initiatives italiennes, son attachement à l'amitié politique de la France et de la Grande-Bretagne. La pratique, il est vrai, présente, on s'en doute, diverses aspérités.

Nous n'aborderons point ici les relations économiques et financières franco-turques, qui se développent dans une ambiance de liquidation des intérêts français, dans une Turquie durement frappée par la crise économique mondiale. Pourtant, en dépit de sérieuses alertes, une solution amiable est toujours finalement trouvée. C'est ainsi que la France accepté, en 1930, de participer à la stabilisation de la Livre turque, qu'on s'entend, en 1928, puis en 1933 et en 1936, sur les modalités de remboursement de l'ancienne dette ottomane, qu'on négocie le rachat par les Turcs de la plupart des sociétés à capitaux français, qu'on fait des efforts communs pour ranimer un commerce franco-turc en sérieux déclin[55]. Le retrait culturel de la France présente, également, un caractère inéluctable. Et pourtant, en dépit de ce considérable contentieux, les relations politico-militaires franco-turques revêtent une incontestable continuité.

A Ankara, comme dans les capitales balkaniques, on sait mesurer les faiblesses de la France, et dans ces rapports entre une puissance industrielle et un pays en développement, le possesseur des atouts maîtres n'est pas forcément celui qu'on croit. Dans cette période, la France devient de plus en plus demanderesse, et elle n'a, en échange, que peu de choses à proposer.

Dès 1935, la Turquie fait une fâcheuse expérience. Au début de l'année, Ankara passe commande en France de 36 avions Dewoitine[56]. Or, face au réarmement allemand, la France craint une attaque brusquée et met donc, pour des raisons purement techniques, l'embargo sur les exportations d'avions militaires. Les Turcs comprennent les raisons françaises et, au même moment, se réjouissent de la signature du pacte franco-soviétique[57], mais vus les aléas, arrêtent de commander du matériel de guerre en France; ils se tournent vers des industries moins exposées à réquisition, en Hollande, en Suisse, aux Etats-Unis[58] et bientôt en Allemagne.

54. Voir notamment A Fleury, *La pénétration allemande au Moyen-Orient 1919-1939: le cas de la Turquie, de l'Iran et de l'Afghanistan*, Sijthoff, Leiden, 1977, 432 p.

55. Voir J. Thobie, "Les relations franco-turques sous le signe de la crise et de la guerre", dans *Cahiers d'Histoire*, no 25, 1986, pp. 58-86.

56. D.D.F., 1, X, 241. Kammerer Ankara à P. Laval Paris, le 23.4.1935.

57. D.D.F., 1, X, 330. *Id.*, le 9.5.1935.

58. D.D.F., 1, XI, 24. *Id.*, le 5.6.1935.

Les rencontres politico-militaires franco-turques commencent sous le signe de la crise du sandjak d'Alexandrette (Iskenderun). Il ne peut être question ici de présenter en détail cette importante affaire, objet de nombreuses études[59], mais uniquement de la situer dans le cadre des relations générales entre la France et la Turquie. Dès l'accord d'Angora de 1921, cette région, dévolue à la Syrie, a bénéficié, du fait de la présence d'une importante communauté turque[60], d'un statut particulier[61], qui fonctionne sans trop d'anicroches pendant quinze ans, Ankara ayant su mettre en veilleuse certaine tendance irrédentiste. Or, en octobre 1936, le gouvernement turc rouvre avec éclat le dossier d'Alexandrette, invoquant le fait nouveau créé par la signature du traité franco-syrien de septembre: puisque la Syrie doit devenir indépendante, estime le ministre turc des Affaires étrangères Rüstü Aras, le sandjak d'Alexandrette doit l'être également[62]. Mais la revendication de l'indépendance masque mal le but final de la diplomatie turque, le rattachement à la Turquie: les accords de 1921 ayant reconnu définitivement la "prépondérance" turque dans le sandjak, il faut en tirer les conséquences; l'indépendance promise à la Syrie modifie considérablement les données locales: la Turquie, dans l'ensemble, s'accommodait de l'administration française, mais elle n'a aucune confiance dans la Syrie; et le gouvernement turc suggère plusieurs solutions transactionnelles, notamment le condominion franco-turc[63]. Pris au dépourvu, tiraillé entre des intentions contradictoires (amitié syrienne et amitié turque), le gouvernement de front populaire remet le dossier entre les mains de la Société des Nations[64].

A travers un vif débat diplomatique, le "compromis genevois" conduit à la signature, par les Français et les Turcs, notamment de trois documents[65]:

59. Voir notamment J. Thobie, "Le nouveau cours des relations franco-turques et l'affaire du sandjak d'Alexandrette", dans *Annales du Levant*, no 1, pp. 98-130.

60. On peut estimer qu'il ya 40% de Turcs, 40% d'Arabes et 20% de Grecs, Arméniens etc.

61. Un document annexe au traité de 1921 note que les habitants du sandjak pourront adopter un pavillon spécial contenant le drapeau turc; la liberté entière d'utilisation du port d'Alexandrette est donnée aux ressortissants, aux biens et au pavillon turcs.

62. Archives du ministère français des Affaires étrangères (AEP), S.D.N., 581. Viénot Paris à Haut-Commissaire à Beyrouth, le 5.10.1936.

63. *Id.* H.C. Ponsot Beyrouth à Viénot Paris, le 11.12.1936, et Viénot à Ankara, le 31. 12.1936.

64. AEP S.D.N., 582. Genève à AE Paris, le 20.1.1937.

65. S'y ajoutent un Accord de garantie de la frontière turco-syrienne et une Déclaration commune où la France et la Turquie s'engagent à respecter l'intégrité du territoire syrien et le territoire libanais.

le Statut du sandjak d'Alexandrette, sa Loi Fondamentale et un Traité de garantie et d'intégrité territoriales du sandjak. Ce dispositif confère au sandjak, démilitarisé, une "indépendance" dans les affaires intérieures, fixe les modalités de la gestion des affaires douanières et monétaires (une zone franche turque est aménagée dans le port d'Alexandrette), tandis que les affaires extérieures continuent à dépendre de Damas, sous l'importante réserve que toute décision touchant le sandjak ne s'appliquera qu'avec l'assentiment du Conseil de la S.D.N.; le chef du conseil exécutif d'Antioche est choisi par le président du sandjak[66].

Cet incontestable succès turc laisse naturellement une grande marge d'appréciation pour l'application pratique. Or, dans le sandjak s'affrontent deux nationalismes qui ne luttent pas à armes égales: les Turcs, soutenus activement de l'extérieur, sont puissamment organisés et bénéficient de toute l'expérience des luttes kémalistes: les Arabes, qui n'arrivent pas à susciter un mouvement populaire, sont divisés et paralysés par la puissance mandataire qui les lâche au profit des Turcs. La mise en place des nouvelles institutions du sandjak prouve clairement, qu'en échange d'un traité d'amitié. Paris est disposé à donner satisfaction à Ankara.

Les conversations se sont immédiatement engagées sur le problème capital du maintien de l'ordre dans le sandjak. Sans doute ce territoire est-il démilitarisé, mais en cas de désordres intérieurs ou d'agression venue de l'extérieur, que se passera-t-il? La position française fut précisée, le 21 septembre 1937 lors d'une conférence interministérielle à laquelle asistait le général Huntziger, commandant en chef des Troupes du Levant; puis celui-ci conduisit une délégation qui rencontra, du 15 au 20 décembre 1987, à Ankara, une délégation militaire turque présidée par le maréchal Fuvzi Tchakmak (Çatmak) chef d'Etat-Major général de l'armée. Les discussions furent "serrées mais cordiales". On finit par s'entendre sur deux points: en cas de désordre intérieur au sandjak, la France pourra augmenter les effectifs normalement stationnés dans le sandjak par l'envoi d'un renfort de l'ordre d'un bataillon de troupes métropolitaines accompagné d'un avion d'observation; en cas d'aggression extérieure contre le sandjak, la collaboration franco-turque entraînera une simultanéité d'intervention et une équivalence approximative des effectifs engagés[67]. Selon le général Huntziger, cette rencontre fit bien

66. Articles 14 à 18 du Statut, et art. 24 de la Loi fondamentale.

67. D.D.F., 2, VIII, 66. E. Daladier Guerre à Y. Delbos A.E., le 29.1.1938. D'autre part, le gouvernement turc sera tenu au courant des informations relatives à la délimitarisation du sandjak.

"apparaître de la façon la plus nette la préoccupation des Turcs d'être traités dès à présent sur un pied de complète égalité et de nous empêcher d'intervenir seuls dans le sandjak, si des troubles graves venaient à s'y produire"[68].

Tandis que Français et Turcs s'accordent pour décider, malgré les résistances de la démographie, que les Turcs disposeront dans l'Assemblée du sandjak de 22 sièges sur 40[69], les conversations militaires se poursuivent et aboutissent, le 3 juillet 1938, à un accord d'Etat-Major qui organise l'occupation simultanée du sandjak par les troupes turques et françaises: on en est bien au stade du condominion. Satisfaits, les Turcs acceptent de signer, le lendemain, 4 juillet, le traité d'amitié franco-turc. Français et Turcs sont, en effet, d'accord pour élargir les accords ponctuels sur le sandjak à des ententes plus stratégiques. Du côté français, on espère que les concessions faites sur le sandjak permettront d'obtenir l'alliance turque, tandis que du côté turc on désire monnayer l'alliance, également espérée par Ankara, non point par des concessions partielles sur le sandjak, mais par l'annexion pur et simple du Hatay. C'est précisément là que commence un bras de fer que les Turcs vont mener avec habileté.

Pour ce qui est de la recherche d'accords stratégiques, la première rencontre, évoquée plus haut, entre Tchatmak et Huntziger avait semblé prometteuse. Le thème d'une collaboration générale franco-turque a été abordé, et tous les Français présents ont eu l'impression que la délégation turque toute entière y attachait une particulière importance, et "y voyait une possibilité de rapprochement plus étroit de la France et de la Turquie en Méditerranée orientale"[70]. Le général Huntziger, tirant les enseignements de ses rencontres, expose dans une note de février 1938 les raisons qui rendent indispensable l'amitié turque. Les missions de la France (et de son allié britannique) dans la région sont nombreuses: assurer la protection des territoires du Levant, la liberté de trafic sur le canal de Suez, la liberté de circulation en Mer Noire, la neutralisation des Italiens dans le Dodécanèse, le blocus de l'Italie et de la Libye: tous ces objectifs ne peuvent être atteints que si la Turquie apporte "dès le début du conflit, sa neutralité bienveillante"[71], permettant par exemple l'usage de ses ports, de ses terrains d'aviation, des Détroits,

68. D.D.F., 2, VII, 375. Ponsot Ankara à Y. Delbos Paris, le 20.12.1937.

69. AEP S.D.N., 586. Genève à A.E., le 14.3.1938.

70. Comme la note 68.

71. D.D.F., 2, VIII, 211. Note du commandant supérieur des troupes du Levant, le 19.2.1938.

avec peut-être une attitude comparable de la Grèce, dans l'esprit de rapprochement qui commande alors les relations turco-grecques; "il faut acquérir le concours de la Turquie, et ainsi monnayer nos concessions dans l'affaire du sandjak"[71]. Le traité d'amitié du juillet commence incontestablement à répondre à cette nécessité: chaque signataire s'engage a refuser toute aide à l'agresseur éventuel du partenaire (art. 2); plus encore. "également attachés au maintien de la paix générale et de la sécurité en Méditerranée orientale, le Hautes parties contractances", en vertu des garanties concernant les frontières du sandjak, "se concerteront en vue d'assurer l'exécution de leurs obligations et de s'accorder mutuellement les facilités nécessaires à cet effet" (art. 3). A Paris, on se rejouit bruyamment du paraphe de cet accord; à Ankara, on est très fortement impressionné par l'approbation très chaleureuse, qui lui est parvenue de ses alliés balkaniques, de Londres et de Moscou[72], de l'accord franco-turc du 4 juillet.

Pas suffisamment toutefois pour perdre le sens des réalités et omettre de faire monter les enchères. A Paris et à Beyrouth, on compte l'affaire du sandjak pour définitivement réglée. Pas du tout à Ankara. On tarde à ratifier le traité d'amitié (qui porte une clause de désintéresement territorial concernant le sandjak), estimant qu'il faudrait aller plus loin. C'est ainsi qu'en octobre 1938, Ankara suggère la mise en place d'un accord tripartite franco-anglo-turc, sur la base par exemple du traité gréco-turc[73]. Même si on conteste les bases proposées, Londres et Paris se déclarent favorables à cette proposition. Bien entendu, l'alliance turque ainsi proposée sera monnayable. Du reste, les Turcs désirent une solution définitive au Hatay, et finalement Saracoglu annonce la couleur: "La Turquie désire annexer le Hatay"[74].

Le gouvernement français est passablement embarrassé. Comme P. Viénot, G. Bonnet hésite à choisir entre les interprétations contradictoires que lui tiennent l'ambassadeur à Ankara, R. Massigli et le haut-commissaire à Beyrouth G. Puaux. Le premier pense que la Turquie attache une importance primordiale aux Balkans et à la mer Egée, et que le réglement de l'affaire du sandjak lui permettra de porter sa garde essentielle à l'ouest: la solution est donc toute tracée: Damas ayant fait son deuil du territoire[75], il faut accorder le rattachement du sandjak à la Turquie contre un traité d'alliance franco-turc dirigé contre l'Allemagne dans les Balkans et contre l'Italie en Méditerranée orientale. G. Puaux pense lui que les visées principales de la

72. D.D.F., 2, X, 186. Ponsot Ankara à G. Bonnet Paris, le 11.7.1938.
73. D.D.F., 2, XII, 54. G. Bonnet à Ponsot, le 8.10.1938.
74. D.D.F., 2, XIII, 404. R. Massigli Ankara à G. Bonnet, le 21.1.1939.
75. Papiers Massigli. R. Massigli à G. Bonnet, le 10.4.1939.

Turquie vont vers l'est. Il ne veut donc pas être le témoin impuissant d'une nouvelle capitulation dont la politique européenne de la France ne cesse de donner l'exemple: après Alexandrette, ce sera Alep. Il faut donc "gagner du temps... dans l'espoir d'un événement qui puisse modifier la balance des forces"[76]. Après quelque flottement, G. Bonnet insiste pour bien distinguer les discussions sur le sandjak de celles sur l'alliance. Est-ce réaliste?

La dégradation de la situation internationale après mars 1939, les progrès des négociations anglo-turques, décident le gouvernement français à prendre la mesure de l'offre turque. Décision sans doute inopinée, puisque c'est en rentrant d'un voyage en Iran, à Kanikine, que le général Weygand est informé de la nouvelle mission dont le gouvernement le charge auprès des Turcs. Les rencontres au plus haut niveau se succèdent à Ankara du 1er au 3 mai 1939. Sur le plan politique, le président Inönü, devant le général Weygand et l'ambassadeur R. Massigli, en présence de son ministre des Affaires étrangères S. Saracoglu, affirme hautement la résolution de la Turquie de s'opposer, aux côtés des puissances occidentales, aux tentatives de domination de l'Allemagne et aux actions italiennes en Méditerranée; partisan d'une solide coopération avec l'URSS, il admet l'intervention des forces russes, tant aériennes que terrestres sur le territoire turc: il faut que les Russes s'usent comme les autres et au même titre; il compte sur la France pour le renforcement matériel de l'armée turque capable de tenir le front de l'est[77]. Le lendemain, le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, N. Menemencioglu ajoute quelques touches: le Pacte balkanique, qui ne peut entrer en jeu qu'à travers une attaque bulgare, ne peut être considéré comme opérationnel; quant à l'entente turco-grecque, elle assure une action concertée des deux pays pour garantir leur frontière commune en Thrace, mais si un autre front quelconque était menacé, les deux Etats se consulteraient sur le parti à prendre, la Grèce s'en tenant à la neutralité si l'Italie est partie prenante au conflit; la Turquie désire voir la Bulgarie entrer dans le Pacte balkanique, mais ce ne peut être qu'un programme de longue haleine; faisant allusion à la convention de Montreux, l'orateur estime que plus la Turquie garde fortement les Détroits, plus est solide le point d'appui que les Puissances occidentales peuvent trouver en elle[78].

La parole est alors aux militaires. Le maréchal Tchatmak (Çatmak)

76. AEP. Lettre personnelle de G. Puaux à R. Massigli, le 25.2.1939. G. Puaux, *Deux années au Levant*, p. 52.

77. Papiers Massigli, carton 217. Rapport du général Weygand à min. Déf. Nat. et Guerre, le 21.5.1939.

78. *Id.* Annexe no 2.

assure que la défense des Détroits et de la frontière de Thrace est la base essentielle d'un "front oriental" fort et soudé. Le commandement a prévu deux lignes de défense, celle de Tchataldja (Çatalca) et celle de la frontière de Thrace qui assure la possession d'une bonne tête de pont. La collaboration avec l'URSS—liée à la Turquie par un traité d'amitié accentuée—est de première importance, car si l'attitude de la Russie devenait douteuse, la Turquie se trouverait dans l'obligation de distraire une partie de ses forces pour surveiller le Caucase et la Mer Noire, et deviendrait donc plus faible en Europe. La coopération de l'URSS est nécessaire sur deux points: la sécurité dans la Mer Noire, seules quelques incursions de sous-marins venant par le Danube y étant à craindre: le nettoyage du Dodécanèse, impossible à mener à bien sans l'aide de l'aviation soviétique, les forces franco-britanniques se chargeant des côtes de la Libye, afin d'obtenir la sécurité et la liberté de passage en mer Egée. Enfin, pour être performante, l'armée turque a besoin de matériels: avions, tanks, canons anti-chars et anti-aériens, automobiles pour augmenter la mobilité des troupes[78].

Le général Weygand, qui a eu aussi des conversations privées avec les personnalités turques, est persuadé de la bonne foi et de la détermination des Turcs. "La force turque est un facteur considérable dans les Balkans et le Proche-Orient, et par suite sur l'ensemble du théâtre stratégique européen"; l'armée turque peut être, au sud[79], le point d'attache du second front auquel il faut contraindre l'Allemagne. Vu sa situation géopolitique, la Turquie attache la plus grande importance à une alliance anglo-franco-russe. Sans avoir fait la moindre promesse concrète, Weygand estime qu'il faut répondre favorablement aux demandes turques: matériels, réception de stagiaires turcs, liaisons de renseignements, contacts d'Etats-Majors. Enfin—in cauda venenum—bien que ce sujet soit en dehors de sa mission, et bien que le président de la République et le ministre des Affaires étrangères de Turquie se soient toujours défendus de lier les deux questions, le général Weygand, certainement encouragé par l'ambassadeur R. Massigli, se permet d'indiquer, "en présence des réactions que les circonstances lui ont donné l'occasion d'apprécier, qu'il est urgent de terminer l'affaire du sandjak d'Alexandrette, et de faire passer ce qui paraît être l'essentiel avant ce qui est devenu l'accessoire"[80].

Le conseil du général Weygand est d'autant mieux entendu que G. Bonnet, trois jours avant l'arrivée de la mission française à Ankara, s'est résigné à négocier la cession du sandjak[81]. Les négociations traînant en longueur,

79. La Pologne étant le point d'ancrage du front oriental au nord.
80. Comme note 77.
81. J. B. Duroselle, *op. cit.*, p. 438.

Massigli ne paraphera pas, le 12 mai, l'accord politique projeté anglo-franco-turc, car il n'y aura qu'un accord anglo-turc, avec une promesse seulement pour la France[82]. Le 23 juin, est enfin signé à Ankara un "Arrangement portant réglement définitif des Questions Territoriales entre la Turquie et la Syrie": le Hatay est désormais un département turc. Le même jour, est signée à Paris, une "Déclaration franco-turque" selon laquelle "en attendant la conclusion d'un accord définitif", le gouvernement français et le gouvernement turc assurent "que, dans le cas d'un acte d'agression qui conduirait à une guerre dans la région méditerranéenne, ils seraient prêts à coopérer effectivement et à s'accorder mutuellement toute l'aide et l'assistance en leur pouvoir" (art. 3); les deux gouvernements "reconnaissent qu'il est également nécessaire d'assurer l'établissement de la sécurité dans les Balkans et sont en consultation afin d'atteindre ce but le plus rapidement possible" (art. 6). La France paie la promesse de l'alliance turque en larguant un territoire qui ne lui appartient pas, avec le soutien quasi unanime de l'opinion française. Il est vrai que la guerre est aux portes.

Et, sans plus attendre, tandis que les conversations politiques entre Londres, Paris et Ankara se développent en vue de la rédaction d'une alliance tripartite, le général Huntziger, membre du Conseil supérieur de la Guerre, est envoyé à Ankara pour jeter les bases d'une convention militaire tripartite: le colonel Ross, attaché militaire britannique, assiste aux délibérations d'Ankara.

Français et Turcs se mettent d'accord pour n'envisager que les mesures initiales à prendre automatiquement en cas de conflit. Les Turcs croient au danger bulgare, et craignent de ce fait que la triple alliance en gestation ne soit interprêtée par la Yougoslavie, la Grèce et la Roumanie, comme une substitution au Pacte Balkanique qui les libéreraient de leurs obligations. Acte en est donné par la délégation française[83]. Le Maréchal Tchatmak estime que la conquête du Dodécanèse est primordiale: du côté français on pense que l'effort principal consiste à assurer la communication entre les bassins occidental et oriental de la Méditerranée, l'occupation du Dodécanèse venant en complément de cette mission.

Pour la défense de Salonique, une réelle solidarité existe entre les Turcs et les Grecs, mais Ankara n'ignore pas les grandes faiblesses de l'armée hellénique. C'est pourquoi la promesse française de l'envoi d'un corps expédi-

82. J. Thobie, *art. cit.* dans *Annales du Levant,* no 1, p. 115.

83. Archives Guerre, Vincennes, sans numéro. Général Huntziger à E. Daladier, le 11.8.1939.

tionnaire est très appréciée: les Turcs trouvent cependant les effectifs envisagés un peu faibles, et le problème de l'acheminement de ces troupes par Beyrouth et Izmir exigera le concours de la marine britannique. En ce qui concerne la collaboration avec l'URSS, même dans le cas le plus défavorable, la Turquie défendra toujours la Thrace et les Détroits: "À aucun moment, la délégation turque n'a déclaré ou laissé entendre que le traité tripartite et la convention pourraient devenir caducs si l'URSS restait neutre"[81]. Le général Huntziger appréhendait les débats sur la fourniture de matériels, "informé du déséquilibre entre les demandes turques et les possibilités françaises".Contrairement à ce qu'il craignait, le maréchal turc fait preuve de compréhension: il accepte même des offres de matériel ancien, prouvant ainsi, note curieusement le général français, "que son but actuel n'est pas, comme on aurait pu le craindre, de moderniser le matériel de l'armée turque à nos dépens, mais qu'il veut pouvoir faire face à des besoins réels et urgents". Il est toutefois naturel, reconnaît Huntziger, que les Turcs cherchent à s'armer dès à présent. La quadrature du cercle, en somme.

Dans ses conclusions, le général Huntziger ne manque pas de réalisme. Seule, écrit-il, "l'action directrice franco-anglaise" pourra réaliser l'organisation d'un front d'Orient: laissés à eux-mêmes les Etats balkaniques, et même la Turquie, sont incapables de former ce front. Or, "l'effort de notre coalition, en vue de la consolidation du front d'Orient, n'a été jusqu'à présent qu'épistolaire et verbal". Il faut pourtant se hâter. L'action organisatrice du directoire franco-anglais sera d'autant plus efficace que son aide matérielle sera plus rapide et plus étoffée, en tenant compte du fait "qu'après l'ouverture des hostilités aucun transport ne pourra être effectué de l'ouest à l'est de la Méditerranée". Il est indispensable que des unités britanniques et françaises, dotées du matériel approprié, stationnent au préalable au Proche-Orient, et que le détachement français pour les Balkans soit suffisant, bien équipé, et assuré de ses lignes de communications.

La situation est pleine de fragilité, mais comporte aussi quelque espoir. Le succès parallèle des alliances anglo-franco-russe et anglo-franco-turque n'apporterait-il pas la bonne solution: la Turquie est comblée, l'Entente Balkanique revigorée, la riposte économique et commerciale franco-anglaise dans les Balkans confortée, Hitler piégé. On y a cru à Ankara. Le Pacte germano-soviétique et l'invasion de la Pologne détruisent ce scenario de rêve. Le choc est d'autant plus rude pour la Turquie. Si la détermination turque demeure d'aboutir à l'alliance tripartite, les données stratégiques sont considérablement bouleversées. Ankara tente tout pour persuader les Russes que cette alliance n'est pas dirigée contre eux, et ne veut pas, pour autant, rompre

avec l'Allemagne. La France, dans le sillage de l'Angleterre, mais avec retard, consent à la Turquie une aide financière et matérielle non négligeable[84], sans prendre immédiatement conscience des conséquences pour la Turquie du pacte germano-soviétique: Massigli ne transmet-il pas à Paris, le 30 août 1939, le projet de traité accompagné de ce commentaire: "Je ne crois pas qu'il y ait lieu d'appréhender de nouvelles difficultés de fond"[84]. En réalité, le traité d'alliance tripartite signé le 19 octobre 1939 contient deux clauses restrictives qui en limitent considérablement la portée: la Turquie n'interviendra qu'à condition de ne pas être entraînée dans un conflit avec l'URSS et dans l'unique cadre d'une attaque ennemie dans les Balkans. Que peut-bien signifier pour la France et la Grande-Bretagne cette alliance asymétrique? Tout dépend alors du projet allié dans les Balkans, dont tout laisse à penser qu'il n'y en à point de sérieux. Au demeurant, la stratégie hitlérienne et l'effondrement de la France rendront ce texte inutile huit mois plus tard.

* * *

La politique extérieure de la France dans les Balkans dans les années 1930 est bien, au fond, à l'image de la diplomatie globale de ce pays: faiblesse devant les coups de force, suivisme par rapport à la Grande-Bretagne, caractère trop tardif du réveil et des essais de riposte. La région balkanique est considérée comme un terrain stratégiquement secondaire: cela se conçoit si l'on entend cette région au sens strict, mais l'appréciation doit être nuancée si, comme cela s'impose, on intégre péninsule balkanique et Méditerranée orientale. A partir du moment où la France, sacrifiant la Tchécoslovaquie, laisse s'effilocher ses relations avec ses amis balkaniques de la première heure, Yougoslavie et Roumanie, où elle voit la Grèce se dérober, elle reporte tout naturellement certains espoirs sur la Turquie. Mais l'alliance turque, passablement laborieuse, ne pouvait prendre sa pleine signification qu'epaulée par une alliance anglo-franco-russe. Cet anneau brisé, Ankara, sans doute l'allié balkanique le mieux intentionné vis-à-vis de la France et de l'Angleterre, se trouve frappé de désarroi, et tend à relativiser ses engagements. Si bien que, cohérente dans son cheminement intrinsèque à l'égard de la Turquie, la politique balkanique et proche-orientale de la France, voit soudain disparaître, avec le pacte germano-soviétique, le soubassement stratégique d'objectifs majeurs encore timidement affirmés, et singulièrement engoncés dans des schémas rétros de la Grande Guerre. Les événements se chargent, et se chargeront bientôt plus encore, de réduire à un rôle purement régional ce qui a pu apparaître, un moment, comme un élément primordial d'une grande politique fâcheusement sans moyens.

*Université de Rennes-2*

84. AEP, Dossiers Georges Bonnet. Massigli Ankara à G. Bonnet Paris, le 30.8.1939.